



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 453/2010)

### SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : FLEX 2L  
Code du produit : L314

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Résine souple d'étanchéité.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : 2L CHIMIE  
Adresse : 1 rue de la touche 41500 AVARAY France.  
Téléphone : 06 83 36 14 76  
Email: 2lchimie@orange.fr

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

### SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

#### Étiquetage supplémentaire

EUH208 Contient 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one and 2-méthyl-2H -isothiazol-3- one (3:1), 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one.  
Peut produire une réaction allergique. l'article traité contient des produits biocides

#### 2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

### SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

#### 3.2. Mélanges

Nature chimique : Polymère dispersion aqueuse Composants dangereux Remarques : Aucun composant dangereux selon le Règlement (CE) No. 1907/2006

### SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

#### 4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux :

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation :

Déplacer la personne à l'air frais. Si des signes/symptômes persistent, requérir une assistance médicale.

En cas de contact avec la peau :

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.  
Retirer les vêtements souillés.  
Si des symptômes d'irritation se manifestent, consulter un médecin.  
Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

En cas de contact avec les yeux : Tenir les paupières écartées et rincer les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Requérir une assistance médicale.

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion accidentelle consulter immédiatement un médecin.  
Ne PAS faire vomir.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation des yeux et de la peau.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas d'information disponible.

---

### SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable.

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Non combustible.  
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Moyens d'extinction inappropriés : Pas d'information disponible.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : La pression dans des conteneurs étanches peut augmenter sous l'influence de la chaleur.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Information supplémentaire : Le produit lui-même ne brûle pas. Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

### SECTION 6 : MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol..

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Les déversements importants devraient être récupérés mécaniquement (par pompage) pour être éliminés. Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés. Nettoyer soigneusement le sol et les objets contaminés en observant les règlements concernant l'environnement. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

---

### SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Porter un équipement de protection individuel. Équipement de protection individuel, voir section 8. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux. Ne pas utiliser dans des zones qui n'ont pas une ventilation adéquate. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Mesures d'hygiène :

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Conserver à des températures comprises entre 5 °C et 35 °C dans un endroit sec et bien ventilé, à l'écart de sources de chaleur, d'ignition et de la lumière du soleil directe. Ne pas congeler.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) :

Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

---

## SECTION 8 : CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle, valeur inférieure à la valeur limite de prise en compte

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Utiliser une ventilation adéquate et/ou des mesures techniques pour les opérations à haute température pour éviter l'exposition aux vapeurs. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Équipement de protection individuelle Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166 Protection des mains Matériel : Caoutchouc nitrile délai de rupture : 480 MIN Épaisseur du gant : 0.1 - 0.4 MM Remarques : Gants de protection conformes à EN 374. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Protection de la peau et du corps : inutile dans les conditions normales d'utilisation Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Protection respiratoire : inutile dans les conditions normales d'utilisation Mesures de protection : S'assurer que des systèmes de rinçage des yeux et des douches de sécurité soient situés à proximité du poste de travail. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Conseils généraux: Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

---

## SECTION 9 : PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Informations générales

Aspect : liquide, dispersion aqueuse

Couleur : blanc

Odeur : type ester

Seuil olfactif : non déterminé

pH : 2 - 3

Point de fusion/point de congélation : non déterminé

Point d'ébullition : non déterminé

Point d'éclair : Non applicable

Taux d'évaporation : non déterminé

Inflammabilité (solide, gaz) : Ce produit n'est pas inflammable.

Limite d'explosivité, supérieure : Non applicable

Limite d'explosivité, inférieure : Non applicable

Pression de vapeur : env. 23 hPa (à 20 °C)

Densité de vapeur relative : non déterminé

Densité relative : 0.9 - 1.1 Solubilité(s)

Hydrosolubilité : insoluble, complètement miscible, dans toutes les proportions

Coefficient de partage: noctanol/eau : non déterminé

Température d'autoinflammabilité : Non applicable

Température de décomposition : non déterminé

Viscosité Viscosité, dynamique : 200 - 20,000 mPa s

Propriétés explosives : Non applicable

Propriétés comburantes : Non applicable

### 9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

---

## SECTION 10 : STABILITE ET REACTIVITE

### 10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucun(e) à notre connaissance.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

---

## SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Information supplémentaire

#### Produit:

Remarques: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même. L'information fournie est basée sur les données des composants et de la toxicologie de produits similaires.

---

## SECTION 12 : INFORMATIONS ECOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

Donnée non disponible

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Produit: Biodégradabilité :

Remarques: Compte tenu des propriétés de plusieurs composants, ce produit n'est pas considéré comme facilement biodégradable selon la classification de l'OCDE.

Elimination physico-chimique : 98 % Méthode: OCDE Ligne directrice 302

Remarques: Le produit peut être éliminé de l'eau par des procédés abiotiques, par exemple adsorption sur boues activées.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit: Bioaccumulation :

Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Produit: Répartition entre les compartiments environnementaux :

Remarques: Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB Produit:

Evaluation : Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. : Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB)..

### 12.6 Autres effets néfastes

Produit: Information écologique supplémentaire : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

---

## SECTION 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit :

En accord avec les réglementations locales et nationales. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Les eaux résiduaires de l'étape suivante devraient faire l'objet d'un traitement approprié en accord avec les réglementations locales.

Emballages contaminés :

En accord avec les réglementations locales et nationales.

---

## SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### 14.1 Numéro ONU

Marchandise non dangereuse

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Marchandise non dangereuse

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Marchandise non dangereuse

#### 14.4 Groupe d'emballage

Marchandise non dangereuse

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Marchandise non dangereuse

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Marchandise non dangereuse selon l' ADR/RID, l' ADN, le code IMDG, l' ICAO/IATA-DGR

#### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Remarques : Non applicable

---

### SECTION 15 : INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autres réglementations:

Autres réglementations

non déterminé

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

---

### SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

#### Texte complet pour autres abréviations

##### Information supplémentaire

Autres informations :

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006. Procédure de classification:

Méthode de calcul Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité :

L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature. Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement

relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation,

l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable